



Quincaillerie

Quincaillerie

Sous le nom de quincaillerie on distingue l'ensemble des accessoires équipant une menuiserie, elles sont classées en 2 catégories :

- Les de consolidation ou fixation
- Les objets de manœuvre

1. Les ferrures : servent

- Consolider les assemblages et les rendre indéformables
- Permettre la rotation des parties ouvrantes
- Les immobiliser en position ouverte ou fermé

1.1. Ferrures de liaison : pattes de scellement

1.2. Ferrures de rotation : paumelles, charniers, fiches.

2. Les fermetures :

Ce sont des organes destinés à maintenir on position fermé les ouvrants et peuvent être manœuvre pour permettre leur ouverture, on distingue principalement les serrures et crémone

2.1. Serrure

a. Définition

Une serrure est un appareil de fermeture comportant un mécanisme se manœuvrant à la main à l'aide d'un accessoire généralement amovible (clé, bouton, béquille...) ou à distance par in dispositif technique quelconque.

b. Serrure à mortaise verticale

C'est une serrure de bâtiment en castré verticale ayant un coffre prévu ayant deux pènes superposé et déforme généralement parrallelipedique

2.2. Crémons

a. Définition

C'est un un appareil de fermeture à rappel dont lequel la rotation d'un organe de manouvre, généralement simple et non amovible et transmise par un mécanisme soit à une tringle unique soit à deux tringle se déplaçant simultanément en sens inverse

3. Pose

La pose des quincailleries courante se fait généralisation à l'aide de "VIS".

4. Réception des ouvrages en bois :

Afin d'assurer une meilleure qualité de travaux de menuiserie en bois il convient d'entre prendre un certain nombre de contrôle et d'essais lors des différentes étapes de conception, fabrication et pose de menuiserie.

Le but de ces investigations est de vérifier la conformité des ouvrages en bois avec les prescription et exigence des cahiers de charges et normes d'une part et de s'assurer que les matières premières sont satisfaisantes pour la fabrication des produits en question ainsi que l'examen de la fabrication et de la mise en œuvre des mécanisme d'une autre part.